



Prestations de levage sur le château d'eau, 79 rue des Delles à Saint-Pair-sur-Mer

Effectués par l'entreprise LOXAM ACCESS

Du lundi 6 au mercredi 8 juillet 2020

La Maire de Saint-Pair-sur-Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande déposée le 3 juillet 2020 par M. Pelluchon par l'Entreprise LOXAM ACCESS rue des Imprimeurs à Coueron en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des prestations de levage sur le château d'eau au 79 rue des Delles à Saint-Pair-sur-Mer, du lundi 6 au mercredi 8 juillet 2020.

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

ARRETE

Article 1er : L'Entreprise LOXAM ACCESS est autorisée à effectuer des prestations de levage sur le château d'eau au 79 rue des Delles à Saint-Pair-sur-Mer du lundi 6 au mercredi 8 juillet 2020.

**Un poids lourd avec nacelle sera stationnée rue des Delles du lundi 6 au mercredi 8 juillet 2020
La rue des Delles sera barrée, sauf aux riverains.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit durant cette même période dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise LOXAM ACCESS

Article 3 : La matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'Entreprise LOXAM ACCESS

Article 4 : Les infractions aux dispositions du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- . Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de GRANVILLE
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- . Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de GRANVILLE
- . Monsieur le responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise LOXAM ACCESS yohan.pelluchon@loxam-access.com

Fait à Saint Pair sur Mer,
le vendredi 3 juillet 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

